



# BULLETIN D'INSCRIPTION

djembethnic@gmail.com  
**06 23 83 49 19**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....  
.....  
.....

**E-mail :** .....@.....

**Téléphone :** .....

**Autorise le droit à l'image :** oui / non \*

**Horaire :** 20h – 21h30

**Nous vous offrons deux cours d'essai.**

A partir du 20 octobre 2020, il faudra acquitter le montant de la cotisation annuelle à savoir : **195 €** (paiement possible en 3 fois – chèques de 65 € chacun – retirés en octobre, novembre et décembre ou espèces).

Si vous souhaitez pratiquer le djembé et la danse, une réduction de 10 € vous sera offerte, soit une cotisation annuelle de **185 €**.

\* Barrer la mention inutile

## Règlement Association Djemb'Ethnic

1. Le premier cours aura lieu le mardi 15 septembre 2020 à la salle Marinette-Moulin – Champ de Mars à Albertville ;
2. La cotisation annuelle pour la saison 2020-2021 est fixée à 195 € (30 € d'adhésion + 165 € pour les cours) ;
3. L'intégralité de la cotisation est due dès la souscription (chèque ou espèce avec possibilité de régler en 3 fois) ;
4. Le paiement de la cotisation permet à l'adhérent de participer à un cours d'une heure et demi chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés (le mardi : de 19h à 20h30) ;
5. En cas d'arrêt pour quelque raison que ce soit (maladie, déménagement...), l'adhésion à l'association n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable ;
6. L'adhérent doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile, l'association se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident ;
7. L'adhérent est tenu de respecter les horaires de début de cours ;
8. Pour le bon fonctionnement du cours, il est indispensable de posséder son propre instrument.

Laura DIAWARA  
Présidente de l'association

Fait à Albertville, le .....

**Signature**

(précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)